

**PRÉSENTATION AUX
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
2011-2012 DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

par

**Linda McCaustlin, coprésidente
Front commun pour la justice sociale
du Nouveau-Brunswick, inc.**

**Personne-ressource : Jean-Claude Basque
Coordonnateur provincial**

506-389-1578

Le 18 janvier 2011

Table des matières

Introduction	3
Notre contexte économique	4
Abolir les changements apportés aux politiques fiscales du Nouveau-Brunswick	4
Meilleur revenu pour les petits salariés	6
Les bénéficiaires de l'aide sociale ont besoin d'une hausse considérable des allocations	6
Exigences budgétaires pour des ajustements visant l'équité salariale	9
Conclusion	9
Annexe A: Changements dans le revenu total moyen des Néo-Brunswickois avec famille et enfants par tranche de 10 % de la population	11
Annexe B : Salaire horaire minimum par provinces et territoires	12
Annexe C : Données éclair : Le coût de la pauvreté au Nouveau-Brunswick	13

Introduction

Nous voudrions commencer cette présentation en citant David Alward dans le programme électoral 2010 du Parti progressiste-conservateur, « Le Nouveau-Brunswick d'abord... POUR UN CHANGEMENT » :

« Le Parti progressiste-conservateur est prêt à gouverner et je possède un plan complet axé sur la création d'emplois et la croissance économique, deux secteurs où nous avons du recul sur le reste du pays. C'est un plan axé sur la gestion responsable de nos finances publiques. C'est un plan axé sur nos enfants et nos familles d'abord, avec de meilleurs soins de santé et une meilleure éducation. »

« Ce plan a été élaboré dans le cadre d'une consultation complète avec les Néo-Brunswickois parce que je crois que le gouvernement doit travailler avec les gens qu'il doit représenter. »

« Je suis fier de mener un parti qui a à son service une équipe solide de candidats et de députés chevronnés prêts à travailler avec vous, et pour vous, pour bâtir un Nouveau-Brunswick plus solide et plus prospère. » (p. 3)

« Notre Parti est tourné vers les gens – le respect des gens et l'engagement des gens. Nous sommes fiers de la force et du potentiel du processus démocratique. Ces valeurs sont présentes dans nos actions et dans nos buts et principes. Notre Parti a une vision qui englobe la participation active de l'électorat, des communautés et des organismes communautaires dans les enjeux qui touchent leur vie quotidienne. » (p. 30) (Les soulignements sont de nous.)

Les membres du Front commun pour la justice sociale sont d'accord avec ces affirmations mais trouvent, en ce moment, que le gouvernement ne semble pas remplir son engagement en ce qui concerne « la participation active de l'électorat, des communautés et des organismes communautaires dans les enjeux qui touchent leur vie quotidienne ». Annoncer que nous avons deux jours ouvrables pour formuler des suggestions et des priorités soigneusement élaborées à inclure dans le budget 2011-2012 du Nouveau-Brunswick n'est certainement pas une façon de faire participer activement les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois.

Les membres du Front commun pour la justice sociale sont très favorables à une gestion responsable des finances publiques. Ils conviennent aussi que nous devrions accorder la priorité aux enfants et à la famille. Dans le contexte des consultations prébudgétaires, cette présentation est destinée au ministre des Finances. Nous commencerons par replacer la dette de la province dans son contexte. Ensuite, nous insisterons sur la nécessité d'abolir les cadeaux des libéraux en matière d'impôt sur le revenu. Compte tenu de notre mission d'œuvrer à plus de justice, à de meilleures politiques sociales pour les personnes dans le besoin et à plus de solidarité dans la société, nous expliquerons les besoins des personnes à faible revenu ainsi que des enfants et des familles vivant de l'aide sociale. Enfin, nous soulignerons l'importance de lois sur l'équité salariale dans le secteur privé comme moyen d'atténuer la pauvreté des femmes.

Notre contexte économique

En ce moment, selon l'information que diffusent les médias, le Nouveau-Brunswick affronte une crise de l'endettement. Or, en pourcentage du PIB, la dette de la province est relativement faible : 34 %. En fait, le ratio d'endettement du Nouveau-Brunswick est meilleur que celui de la plupart des provinces canadiennes : Québec, 49 %; Nouvelle-Écosse, 39 %; Ontario, 36 %; Terre-Neuve-et-Labrador, 36 %; Île-du-Prince-Édouard, 35 %. Le remboursement de la dette provinciale est **un défi**, mais pas une crise. Il ne doit pas servir de prétexte pour ne pas tenir compte de la situation financière délicate de plus de 100 000 Néo-Brunswickois qui vivent sous le seuil de faible revenu ou seuil de la pauvreté.

Nous devons nous rappeler que la crise économique de 2008 nous a été infligée par les dirigeants ambitieux de grandes entreprises et que ce sont eux qui ont forcé les gouvernements à dépenser des milliards de dollars à l'échelle nationale et des millions à l'échelle provinciale pour les sortir d'une situation difficile. Ce sont les mêmes personnes qui ont convaincu les gouvernements de Bernard Lord et de Shawn Graham de réduire les impôts des sociétés et des particuliers, entraînant ainsi **une réduction des fonds qui entrent dans les coffres du gouvernement provincial pour fournir à la population des programmes et services essentiels.**

À moins de réinstaurer un impôt progressif au Nouveau-Brunswick, l'écart des revenus continuera à se creuser. Les données de 2007 indiquent que les familles néo-brunswickoises qui font partie des 10 % de contribuables dont les revenus sont les plus bas ont eu cette année-là un revenu de 15 504 \$, soit 278 \$ de moins qu'en 1989. À l'autre extrême, les familles qui se classent dans la tranche des 10 % de contribuables aux revenus les plus élevés ont eu un revenu annuel de 172 050 \$, soit 51 187 \$ de plus qu'en 1989 (voir l'annexe A). Seul un système d'imposition révisé finira par corriger l'écart qui se creuse entre les riches et les pauvres.

Abolir les changements apportés aux politiques fiscales du Nouveau-Brunswick

Les charges fiscales imposées aux citoyens sont nécessaires pour financer les services gouvernementaux. Les impôts sont un mécanisme de redistribution de la richesse permettant aux personnes et aux familles de conserver un niveau de vie suffisant pour assurer leur santé et leur bien-être, « notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; [toute personne] a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté » (article 25 de la Déclaration des droits de l'homme). Tous les gouvernements ont besoin d'argent pour mettre en œuvre et financer ces services publics. Ils le trouvent dans les impôts perçus auprès des citoyens.

Les Néo-Brunswickois sont prêts à payer leur juste part d'un impôt équitable pourvu que cet argent soit bien géré et serve à créer une société plus juste et plus humaine. Nous devrions concevoir le fait de payer des impôts comme un acte de solidarité sociale essentiel au maintien d'une démocratie saine.

Malheureusement, en 2009, le plan de Shawn Graham pour réduire l'impôt sur le revenu des particuliers ne visait pas la solidarité; il a remplacé un système à quatre tranches d'imposition qui était plus équitable. Avant la réforme fiscale de 2009, au Nouveau-Brunswick, nous avions les catégories d'imposition suivantes :

- 10,12 % pour les personnes gagnant moins de 34 836 \$;
- 15,48 % pour les personnes gagnant de 34 836 \$ à 69 673 \$;
- 16,8 % pour les personnes gagnant de 69 673 \$ à 113 273 \$;
- 17,95 % pour les personnes gagnant plus de 113 273 \$.

En 2012, si ce plan ne change pas, il ne restera que deux catégories d'imposition : 9 % pour les personnes gagnant moins de 37 893 \$ et 12 % pour toutes les autres (Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick 2009-2012, pages 6-8).

Une autre partie de la réforme fiscale de Shawn Graham consistait à réduire l'impôt des sociétés de 13 % à 8 %, le taux le plus bas parmi les provinces canadiennes. Là encore, une fois que la réforme aura produit tous ses effets en 2012, le déficit pour les coffres de la province sera chaque année de 44 millions de dollars.

Nous croyons que les personnes qui gagnent plus que ce qui est nécessaire pour satisfaire leurs besoins fondamentaux ont le devoir de payer leur juste part d'impôt. C'est essentiel à la construction d'une société équitable. Une fois qu'elles seront complètement appliquées, les réductions combinées de l'impôt des particuliers et des sociétés feront diminuer le revenu annuel du gouvernement provincial de plus de 380 millions de dollars. Un véritable désastre financier qui anéantit tout espoir de créer un jour une société juste! Actuellement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick manque de rentrées pour maintenir à un niveau adéquat les programmes et services destinés aux citoyens. Certains dirigeants d'entreprise et spécialistes qui s'y entendent en finances publiques estiment qu'une hausse de la TVH serait un moyen d'augmenter les recettes de la province. Cette méthode régressive accentuerait l'écart de revenus. Par rapport à la classe moyenne et à la classe supérieure, les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté consacrent une plus grande proportion de leur revenu à satisfaire des besoins fondamentaux tels que les vêtements, le transport, les articles ménagers, l'électricité, le chauffage, etc. Toute augmentation du taux de la TVH grèverait davantage leur revenu déjà limité et les enfoncerait davantage dans la pauvreté.

Plutôt que d'augmenter la TVH, le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait renoncer aux baisses d'impôt votées en 2009 et revenir aux quatre anciennes tranches d'imposition, c'est-à-dire,

- 10,12 % pour les personnes gagnant moins de 34 836 \$;
- 15,48 % pour les personnes gagnant de 34 836 \$ à 69 673 \$;
- 16,8 % pour les personnes gagnant de 69 673 \$ à 113 273 \$;
- 17,95 % pour les personnes gagnant plus de 113 273 \$.

Le gouvernement nous dit que nous avons un déficit important et qu'il faut trouver des revenus pour le combler. Le Front commun pour la justice sociale pose donc la question : « **Qu'est-ce qui empêche le gouvernement d'annuler le plan de Shawn Graham pour réduire les impôts au Nouveau-Brunswick et d'obtenir ainsi des revenus supplémentaires de plusieurs millions de dollars chaque année?** »

Recommandation 1

a. Nous incitons fortement le gouvernement du Nouveau-Brunswick à renoncer aux réductions de l'impôt des particuliers et des sociétés que le gouvernement Graham a adoptées en 2009. En agissant de la sorte, il aura accès aux centaines de millions de dollars dont il a besoin pour aider les citoyens de la province qui vivent des temps difficiles.

b. Nous sommes contre toute augmentation de la TPS, qui est une taxe régressive.

Meilleur revenu pour les petits salariés

Actuellement, au Nouveau-Brunswick, le salaire minimum est de 9 \$ l'heure. Il passera à 9,50 \$ en avril 2011 et à 10 \$ en septembre 2011. Or, si le Nouveau-Brunswick voulait atteindre la moyenne des provinces de l'Atlantique, il devrait avoir dès maintenant un salaire minimum de 9,41 \$ l'heure (voir l'annexe B). Seuls l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon ont un salaire minimum inférieur à celui du Nouveau-Brunswick. Il est identique, soit 9 \$ l'heure, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les Territoires-du-Nord-Ouest. Le salaire minimum est plus élevé dans toutes les autres provinces : 10,25 \$ en Ontario; 10 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nunavut; 9,65 \$ en Nouvelle-Écosse; 9,50 \$ au Québec; 9,25 \$ en Saskatchewan (Ressources humaines et Développement des compétences Canada – <http://srv116.services.gc.ca/dimt-wid/sm-mw/rpt1.aspx?lang=fra>).

À 9 \$ l'heure, une personne célibataire qui travaille à temps plein, soit 40 heures semaine toute l'année, gagne 18 720 \$ et se situe au-dessus du seuil de faible revenu après impôt de Statistique Canada, qui était de 15 384 \$ en 2009. Cependant, cette année-là, une personne rémunérée au salaire minimum qui devait subvenir aux besoins d'un conjoint et de deux enfants était sous le seuil de la pauvreté, qui était de 29 089 \$ pour une famille de quatre personnes habitant une communauté de dimension moyenne de 30 000 à 99 999 habitants. Si la même famille habitait dans une communauté de moins de 30 000 habitants, le seuil de faible revenu après impôt était de 26 075 \$. La plupart des 54 400 Néo-Brunswickois qui ne travaillent qu'à temps partiel se situent malheureusement bien en dessous du seuil de la pauvreté.

Annoncé en novembre 2009, le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick proposait d'augmenter le salaire minimum pour qu'il atteigne la moyenne de l'Atlantique d'ici le 1^{er} septembre 2011 et de l'indexer par la suite sur l'inflation. Le Front commun pour la justice sociale considère les augmentations annoncées en janvier 2010 comme une étape positive. Cependant, **certains groupes d'employeurs pressent actuellement le gouvernement de mettre en place deux catégories de salaire minimum. Certains suggèrent également l'annulation des augmentations prévues pour 2011. Le Front commun pour la justice sociale est complètement opposé à ces deux suggestions.**

Recommandation 2

Nous demandons au gouvernement actuel d'augmenter graduellement le salaire minimum, de l'indexer sur l'inflation et de refuser de créer deux catégories de salaire minimum.

Les bénéficiaires de l'aide sociale ont besoin d'une hausse considérable des allocations

Le Nouveau-Brunswick est une des provinces les moins généreuses envers les bénéficiaires de l'aide sociale. Le Conseil national du bien-être social a étudié les revenus annuels de bien-être social de quatre types de ménages en 2009 au Canada. Son rapport contient des détails sur les revenus annuels de quatre catégories : les célibataires qui peuvent travailler, les personnes vivant avec un handicap, les familles monoparentales avec un enfant et les couples ayant deux enfants. Le calcul fait par le Conseil du **revenu annuel d'aide sociale** tient compte de l'aide sociale de base et d'autres allocations des programmes d'assistance sociale telles que la prestation fiscale canadienne pour enfants, la prestation provinciale pour enfants, le crédit fédéral pour la TPS et les crédits d'impôt provinciaux.

La comparaison entre les taux des prestations du Nouveau-Brunswick et ceux des autres provinces et territoires canadiens est saisissante! En 2009, le Nouveau-Brunswick avait le revenu annuel d'aide sociale le plus bas pour les personnes vivant avec un handicap (8665 \$) et les couples ayant deux enfants (19 775 \$). La seule catégorie dans laquelle la province du Nouveau-Brunswick n'arrivait pas dernière était celle des familles monoparentales avec un enfant (16 171 \$), où elle était dixième sur treize.

Le Conseil national du bien-être social a aussi comparé les **prestations de l'aide sociale de base**. Le Nouveau-Brunswick était à la traîne pour la catégorie des couples ayant deux enfants. Pour la catégorie des familles monoparentales avec un enfant, seulement trois autres provinces, la Nouvelle-Écosse, le Québec et le Manitoba, avaient des prestations plus faibles que celles du Nouveau-Brunswick. Enfin, seul le Manitoba accordait une allocation inférieure à celle du Nouveau-Brunswick aux personnes vivant avec un handicap (Conseil national du bien-être social, Revenus de bien-être social 2009, hiver 2010, vol. 129).

Dans les faits, l'année 2010 n'a pas été très bonne pour les Néo-Brunswickois vivant de l'aide sociale. Le gouvernement précédent n'a rien fait pour atteindre la parité avec les autres provinces, en particulier celles de l'Atlantique. Il s'agissait pourtant d'une promesse qui figurait en 2006 dans le Pacte pour le changement de Shawn Graham. Il faut noter qu'un niveau de pauvreté élevé a des conséquences et des effets très néfastes sur les dépenses du gouvernement.

Nous vivons dans un pays riche où la nourriture est abondante, mais malgré cela, des milliers de personnes et leur famille n'ont pas un revenu suffisant pour se nourrir correctement. Pour ne pas souffrir de la faim, elles doivent s'en remettre aux banques alimentaires. Et qui voyons-nous parmi les clients de ces banques alimentaires? Des enfants, des personnes handicapées, des aînés, des familles monoparentales, des bénéficiaires de l'aide au revenu, mais aussi des petits salariés.

En juillet et août 2010, le Front commun pour la justice sociale a fait une enquête sur la base du Panier de provisions nutritif – Canada (PPNC) établi par Santé Canada. Le panier permet d'estimer le coût d'une saine alimentation telle que recommandée par le *Guide alimentaire canadien*, sans aliments qui ne font pas partie du guide.

La nourriture compte pour un pourcentage important du budget mensuel des personnes vivant avec des moyens modestes. Ces dernières années, la hausse du coût des aliments

contraste vivement avec la stagnation des prestations de l'aide sociale. Par exemple, un bénéficiaire de l'aide transitoire a vu sa prestation d'aide sociale passer de 494 \$ par mois en 2005 à 537 \$ en 2010, soit une augmentation de 8,7 %. **Pourtant, de 2005 à 2009, l'indice des prix à la consommation des aliments a augmenté de 16 % au Nouveau-Brunswick.**

Pour suivre le coût croissant des aliments nutritifs, les bénéficiaires de l'aide sociale doivent consacrer une proportion de plus en plus grande de leurs revenus à l'achat d'aliments sains. Si une famille canadienne moyenne consacre en moyenne **10,4 %** de son revenu à l'alimentation, cette proportion est beaucoup plus forte pour les personnes à revenus modestes. Par exemple, une mère célibataire ayant un enfant et recevant de l'aide sociale doit consacrer **34,6 %** de son allocation à la nourriture. Pire, un célibataire de 25 ans bénéficiaire de l'aide transitoire devrait consacrer **47,7%** de son budget à l'alimentation. Dans le cas d'une personne gagnant le salaire minimum, un employé de 40 ans qui a une femme et deux enfants devrait consacrer 50,6 % de son salaire à la nourriture! Naturellement, ces personnes ne peuvent pas le faire étant donné le coût élevé du logement, des transports, etc. (Source : www.frontnb.ca *Enquête sur les prix de la nourriture, juillet-août 2010*).

Selon le Bilan-Faim 2010, en mars 2010, 18 517 personnes ont utilisé les banques alimentaires au Nouveau-Brunswick, une augmentation de plus de 4 % par rapport à l'année précédente (la hausse avait été de 14 % en 2009). Parmi ces personnes, 34 % sont des enfants, 13 % déclarent avoir des revenus d'emploi, 9 % bénéficient de l'assurance-emploi, près des deux tiers bénéficient de l'aide sociale et 6 % bénéficient d'un soutien du revenu lié à une invalidité. Parmi les banques alimentaires du Nouveau-Brunswick, 66 % ont constaté une augmentation par rapport à l'année précédente (*Bilan-Faim 2009 et 2010, Banques alimentaires Canada*).

Le coût des aliments nutritifs de base a connu une nette augmentation, mais le revenu de beaucoup de Néo-Brunswickois vivant dans la pauvreté n'a pas suivi. En conséquence, chaque année, des milliers de personnes et de familles n'ont pas d'autre choix que d'aller dans les banques alimentaires et les soupes populaires pour survivre. L'insécurité alimentaire a pour conséquence un état nutritionnel déficient, lui-même cause de mauvaise santé. Et comme on l'a déjà dit, cela entraîne une hausse des coûts pour notre système de soins de santé.

Récemment, le bureau d'Halifax du Centre canadien de politiques alternatives a calculé le coût de la pauvreté (voir l'annexe C). Ces chercheurs ont découvert qu'en 2008, **le coût total de la pauvreté au Nouveau-Brunswick se situait entre 1,2 et 1,6 milliard de dollars!** Rien qu'en **coûts de santé, la pauvreté représente la somme considérable de 189 millions de dollars.** Le coût social de la criminalité est compris entre 23 et 45 millions de dollars. Il faut ajouter à cela les coûts intergénérationnels, les pertes de productivité et les ajustements pour les transferts gouvernementaux remplacés par un revenu du marché. S'appuyant sur ces chiffres révélateurs, le Front commun pour la justice sociale dit au ministre des Finances qu'il est bon pour les affaires d'investir dans la réduction de la pauvreté. Et pour y arriver, une augmentation vigoureuse de l'aide sociale est nécessaire.

Recommandation 3

Le Front commun pour la justice sociale recommande que les fonds prévus par le budget provincial qui entrera en vigueur en avril 2011 :

a. **Comprennent, dans les dépenses prévues, l'argent nécessaire à l'augmentation des prestations d'aide sociale en vue de compenser l'inflation de 2009 et 2010. Ces ajustements ont été refusés par le gouvernement précédent (les fonds pour suivre un taux d'inflation de 4 % devraient donc être inclus dans le budget 2011-2012).**

b. **Englobent, en plus de cette augmentation de 4 %, l'argent supplémentaire nécessaire pour assurer la parité des prestations d'aide sociale du Nouveau-Brunswick avec les prestations moyennes des provinces de l'Atlantique (le Front commun pour la justice sociale fait cette demande au gouvernement provincial depuis 2006).**

c. **Soient assortis de dispositions pour indexer les prestations de l'aide sociale sur l'indice des prix à la consommation.**

Exigences budgétaires pour des ajustements visant l'équité salariale

Depuis des années, les femmes du Nouveau-Brunswick tentent de convaincre le gouvernement provincial d'adopter une loi qui garantisse l'équité salariale dans le secteur privé comme dans le secteur public. Une des priorités du Front commun pour la justice sociale est d'appuyer la Coalition pour l'équité salariale dans ses efforts pour convaincre le gouvernement d'adopter une loi provinciale sur l'équité salariale.

Une des initiatives du gouvernement Graham a été la mise en œuvre de programmes d'équité salariale pour quatre groupes offrant des services régis par le gouvernement **hors du secteur public** : les foyers de soins, la garde d'enfants, les foyers de groupe et les maisons de transition. Le personnel de ces secteurs est nettement sous-payé depuis des années et il attend avec impatience que l'initiative en matière d'équité salariale débouche sur des résultats et des paiements. Le Front commun pour la justice sociale veut que l'actuel gouvernement poursuive la mise en œuvre de l'équité salariale pour les quatre groupes susmentionnés, en dehors de la fonction publique. Bon nombre des femmes concernées ont de faibles revenus.

Pour ce qui est des travailleurs du secteur public, le gouvernement libéral a adopté, avec l'aide de l'opposition, la *Loi de 2009 sur l'équité salariale*, qui est entrée en vigueur en avril 2010. Premier pas vers l'équité salariale, les évaluations des emplois sont en cours dans le secteur public. Il faudra comparer des emplois occupés en majorité par des femmes à des emplois essentiellement masculins. Si leur valeur est la même, le salaire devrait être identique. **Le gouvernement doit prévoir l'argent nécessaire au financement du Bureau de l'équité salariale et aux ajustements que ce processus entraînera.**

Recommandation 4

a. **Le Front commun pour la justice sociale demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'inclure, dans son budget 2011-2012, l'argent nécessaire pour commencer les ajustements d'équité salariale pour les travailleurs des foyers de soins, des services de garde, des foyers de groupe et des maisons de transition afin qu'ils aient lieu sans retard.**

b. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit aussi accorder un financement suffisant au Bureau de l'équité salariale pour que les évaluations des emplois du secteur public imposées par la *Loi de 2009 sur l'équité salariale* soient faites selon les principes de l'équité salariale et terminées d'ici la fin de l'exercice 2011-2012.

Conclusion

Dans son message « Le Nouveau-Brunswick d'abord... pour un changement », David Alward disait : « Je suis fier de mener un parti qui a à son service une équipe solide de candidats et de députés chevronnés prêts à travailler avec vous, et pour vous, pour bâtir un Nouveau-Brunswick plus solide et plus prospère. » (p. 3)

Le Front commun pour la justice sociale est lui aussi résolu à bâtir un Nouveau-Brunswick plus fort et plus prospère. Nous sommes fiers de vivre dans cette province et ce pays. Cependant, nous sommes préoccupés par la façon dont le ministre des Finances réagira à la situation économique actuelle. Pour l'instant, il ne cherche pas l'argent aux meilleurs endroits.

Nous estimons que le moment est mal choisi pour des restrictions budgétaires. Il y a trop de Néo-Brunswickois qui vivent sous le seuil de la pauvreté et qui ont besoin d'aide. Le Front commun pour la justice sociale croit qu'il est temps d'augmenter les recettes au moyen d'un système fiscal plus équitable. Nous avons besoin de décisions économiques audacieuses qui sortiront de nombreux Néo-Brunswickois de la pauvreté.

Si nous voulons sérieusement construire une société plus juste et plus équitable pour nous-mêmes, nos enfants et nos petits-enfants, nous devons travailler tous ensemble : simples citoyens, propriétaires de petites entreprises et membres de sociétés. S'il y a vraiment une crise économique, nous ne pouvons pas demander à une seule partie de la société d'en porter tout le fardeau. Tout le monde doit faire un effort.

ANNEXE A

Changements dans le revenu total moyen des Néo-Brunswickois avec famille et enfants par tranche de 10 % de la population, en dollars constants de 2007

Revenu par tranche de 10 % (décile)	Revenu en 1989 (\$)	Revenu en 2007 (\$)	Différence
De 0 à 9,99% (les plus pauvres)	15 782	15 504	Diminution de 278 \$
De 10 à 19,99 %	26 403	27 104	Augmentation de 701 \$
De 20 à 29,99 %	37 485	35 077	Diminution de 2408 \$
De 30 à 39,99 %	45 787	45 387	Diminution de 400 \$
De 40 à 49,99 %	52 802	56 373	Augmentation de 250 \$
De 50 à 59,99 %	61 545	65 995	Augmentation de 3571 \$
De 60 à 69,99 %	69 399	78 326	Augmentation de 8927 \$
De 70 à 79,99 %	78 375	94 238	Augmentation de 15 863 \$
De 80 à 89,99 %	93 453	116 507	Augmentation de 23 054 \$
De 90 à 100 % (les plus riches)	120 863	172 050	Augmentation de 51 187 \$

ANNEXE B

Salaire horaire minimum fixé par les provinces et territoires du Canada pour les travailleurs adultes qualifiés

Province	Taux de salaire	Autres normes d'emploi
Alberta	8,80 \$	Alberta Employment and Immigration
Colombie-Britannique	8 \$	B.C. Ministry of Labour
Manitoba	9,50 \$	Manitoba Labour
Nouveau-Brunswick	9 \$	Normes d'emploi du N.-B.
Terre-Neuve	10 \$	Labour Relations Agency
Territoires du Nord-Ouest	9 \$	
Nouvelle-Écosse	9,65 \$	Environment and Labour
Nunavut	10 \$	
Ontario	10,25 \$	Ministry of Labour
Île-du-Prince-Édouard	9 \$	Community Services, Seniors and Labour
Québec	9,50 \$	Commission des normes du travail
Saskatchewan	9,25 \$	Saskatchewan Labour
Yukon	8,93 \$	

Source : Statistique Canada (**mis à jour le 1^{er} janvier 2011**)

ANNEXE C

Données éclair : Le coût de la pauvreté au Nouveau-Brunswick par le bureau d'Halifax du Centre canadien de politiques alternatives

En analysant le coût de la pauvreté au Nouveau-Brunswick, nous trouvons qu'au total le **coût de la pauvreté était compris entre 1,2 et 1,6 milliard de dollars en 2008**, ce qui correspond à environ 5 % du PIB de la province cette année-là, c'est-à-dire entre 1700 \$ et 2200 \$ par personne et par année.

Coût économique de la pauvreté au Nouveau-Brunswick en 2008 (en milliers de dollars)

	Plage inférieure de l'estimation		Plage supérieure de l'estimation	
	Privés	Sociaux	Privés	Sociaux
Coûts de santé		189 000		189 000
Coûts en criminalité		23 000		45 000
Coûts intergénérationnels	64 980	91 201	28 250	18 000
Pertes de productivité	786 600	110 400	982 600	137 910
Ajustement pour les transferts gouvernementaux remplacés par un revenu du marché		72 500		104 250
Totaux :	851 580	404 020	1 110 850	494 160
Total des coûts privés et sociaux	1 255 600 \$		1 605 010 \$	

Composantes du coût économique de la pauvreté

Laurie signale quatre composantes mesurables du coût de la pauvreté¹. Les coûts peuvent être privés ou sociaux, mais tous représentent l'activité économique réelle. Ceux sur lesquels nous attirons l'attention ici sont tous ceux qui pourraient être éliminés ou les bénéfiques qui pourraient être réalisés. Les coûts privés sont payés par les particuliers et représentent en grande partie des avantages non réalisés, par exemple des pertes de salaire. Les coûts sociaux sont ceux qui sont supportés par tout le monde. Le coût social de la pauvreté ne comprend pas les dépenses sociales associées à la pauvreté, à l'assurance emploi ou à l'aide sociale. Les mesures de réduction de la pauvreté resteront toujours nécessaires. Nous ne concevons donc pas les dépenses sociales actuelles comme un coût de la pauvreté, mais plutôt comme le coût de nos obligations les uns envers les autres. Le coût privé et le coût social sont évalués pour chaque composante de la manière suivante :

1. Dépenses plus élevées en soins de santé – Les coûts attribuables à la pauvreté sont calculés sur la base de l'excédent de coûts de santé dans la province en 2008 associé au quintile inférieur des revenus au Nouveau-Brunswick.

2. Criminalité – Le coût de la criminalité au Canada comprend les dépenses directes, les coûts subis par les victimes et les mesures de prévention (p. ex. systèmes d'alarme). Le coût dû à la pauvreté au Nouveau-Brunswick est évalué en extrapolant à partir de l'estimation faite par Laurie pour tout le Canada. Ce coût est traité comme un coût social de la pauvreté.

3. Transmission de la situation financière des parents – Ce phénomène est parfois qualifié de transfert intergénérationnel de la pauvreté. Le coût de l'incapacité à briser le cycle de la pauvreté est calculé en estimant le nombre d'enfants qui échapperaient à la pauvreté si le transfert de la pauvreté entre générations n'avait pas lieu, puis en estimant l'augmentation de leur rémunération annuelle. La composante sociale est l'impôt sur le revenu payé sur ces gains et le coût privé est le revenu après impôt.

4. Perte de productivité – En économie, la productivité se définit comme la valeur de l'apport d'un travailleur à l'économie. Des taux de chômage élevés, le manque de formation, les qualifications non reconnues, les problèmes de santé et la discrimination sont des exemples de facteurs qui peuvent limiter la productivité d'une personne et, par conséquent, son revenu. Dans l'idéal, toute personne désireuse de travailler aurait accès à de bons emplois et aurait la formation et le soutien appropriés pour réussir dans son emploi rémunéré. Nous calculons le montant des gains privés et des impôts sur le revenu qui seraient générés si le quintile néo-brunswickois aux revenus les plus faibles gagnait la même chose que le quintile immédiatement supérieur. La composante sociale est l'impôt sur le revenu payé sur ces gains et le bénéfice privé est le revenu après impôt. Ces coûts sont liés – si une personne a accès à plus de ressources, sa santé peut s'améliorer. Si sa santé est meilleure, elle peut faire plus d'heures de travail, être plus productive et réussir mieux au travail. Il s'ensuit d'autres améliorations sur le plan de la santé et, pour les enfants, une réduction du transfert intergénérationnel de la pauvreté. Pour chaque phase de notre « cycle de la prospérité », les gouvernements doivent déterminer les entraves à la réussite pour qu'il soit possible de s'en occuper ou de les éliminer dès que possible.

¹ Laurie, N. (2008). The Cost of Poverty: An Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario. www.oafb.ca/assets/pdfs/CostofPoverty.pdf (en anglais)